Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
- Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles cadastrales
- Limites communales

0 250 500 m

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : **1:10000**ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources: Cadastre DGFiP 2019, Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA CONSEIL
even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX

Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com
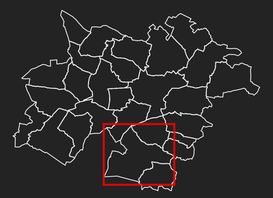
→ Genouillé